



Gemeng Noumer

CONVOCATIION

Le Collège des bourgmestre et échevins de la commune de Nommern, conformément à l'article 12 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, prie les membres du Conseil communal d'assister à une réunion publique du conseil communal **mardi, le 10 mars 2026 à 18:30 heures** dans la salle des séances à la Mairie à Nommern en vue de délibérer sur les objets de l'ordre du jour suivant :

A huis clos :

1. Demande de démission d'un fonctionnaire (B1 - administratif)

En séance publique :

2. Création d'un poste à durée déterminée de salarié à tâche principalement intellectuelle et fixation de la rémunération
3. Confirmation d'un règlement de circulation urgent à caractère temporaire - Rue du Cimetière à Schrondweiler
4. Décomptes de travaux extraordinaires
5. Demande de subside extraordinaire de la part de l'association « Cruchten 2.0 »
6. Approbation de conventions tripartites conclues pour 2026 et concernant :
 - a. la Maison relais à Nommern
 - b. la garderie « Butzenhaff » à Cruchten
7. Validation du rapport annuel Pacte Climat 2025
8. Approbation d'un compromis relatif à l'acquisition de terrains verts à Schrondweiler
9. Approbation d'un compromis relatif à l'acquisition d'une emprise de voirie à Nommern, Millebaach
10. Crédit supplémentaire pour le réaménagement de l'arrêt de bus « Hauptstrooss » à Cruchten (projet 24003)
11. Approbation d'une convention de coopération avec « Servert S. à r.l. » concernant la collecte de déchets verts

Nommern, le 2 mars 2026

Pour le collège des bourgmestre et échevins

le secrétaire communal
Laurent REILAND
(contreseing art. 74 LC)

la bourgmestre
Sophie DIDERRICH